Fontenay-le-Comte (85) : Un migrant clandestin guinéen sous OQTF condamné à 11 ans de réclusion pour le viol d'une mineure dans un hall

09/03/2025 à 15h26



Selon Ouest-France, vendredi 7 mars 2025, après deux jours d'audience à huis clos à la demande de la victime, Aboubacar Kourouma a été condamné à onze ans de réclusion criminelle par la cour criminelle de la Vendée. L'accusé a nié les faits tout au long du procès, affirmant que la victime était consentante. Il a été reconnu coupable du viol d'une mineure dans le hall d'un immeuble de Fontenay-le-Comte. En plus de sa peine, il lui est interdit d'exercer toute activité en lien avec des mineurs et est interdit de territoire français de façon définitive. Le Guinéen, ayant déjà reçu plusieurs Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF), sera renvoyé dans son pays d'origine une fois sa peine purgée. Il envisage de faire appel de la décision dans un délai de dix jours.